

## Des abris souterrains, place Jean-Jaurès

En 2022, l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives (INRAP) est intervenu à la demande de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) pour réaliser un diagnostic, préalable à l'aménagement des boulevards.



La présence de ces abris, remis à jour lors des travaux, était connue et répertoriée.

Ce diagnostic consiste en des études, des prospections et des sondages opérés à la pelle mécanique. Cela permet de mettre en évidence et de caractériser les vestiges archéologiques : étendue, profondeur, nature, datation, état de conservation.

Il s'agit d'une mesure réglementaire qui s'applique lorsqu'un terrain ou un bâtiment à fort potentiel archéologique fait l'objet d'un projet d'aménagement, comme c'est le cas pour la place Jean-Jaurès.

A l'issue de ce diagnostic, l'INRAP a rendu un rapport à la DRAC qui, au vu des résultats, a confirmé à la Ville, dans un courrier en date du 22 décembre 2022, que « *le terrain concerné ne donnerait lieu à aucune prescription postérieure et qu'il était donc libéré de toute contrainte au titre de l'archéologie préventive.* »

La présence des abris souterrains, dit de défense passive, que certains d'entre vous ont pu apercevoir, dernièrement, lors des premiers travaux sur le parking central de la place Jean-Jaurès, étaient connues.

Il s'agit d'ouvrages datant de la Seconde Guerre mondiale (le plus souvent d'anciennes caves), comme il en existe un peu partout dans Romans (places Jules-Nadi, Carnot, du Champ-de-Mars, côte des Masses...), et dont la mémoire a été conservée via des plans de situation, ainsi que des photos. Ils n'ont pas de valeur patrimoniale ou historique et sont, depuis déjà de nombreuses années, traversés par différents réseaux.



Ces abris sont traversés depuis déjà longtemps par divers réseaux.